

SAINT PAL DE SENOUIRE
CONSEIL MUNICIPAL
09 décembre 2018

Minute de silence

Le Conseil Municipal s'est recueilli en la mémoire de Maxime Jamon décédé prématurément.

Extension électrique

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'extension électrique pour le bâtiment Timpani à Serres.

Travaux RD 133

Des travaux se dérouleront sur la RD133 entre Juillard et Hierbette. Il s'agit de déplacer le ruisseau qui érode le talus soutenant la voie puis de le conforter.

Site de la Commune

L'avant-projet du nouveau site communal est présenté. Une réunion spécifique sera organisée pour le finaliser.

Consultation gestion de l'eau et inondation

Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau du 2 novembre 2018 au 02 mai 2019. En ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr

Bibliothèque numérique

À la demande de Virginie Cerqueira, il est évoqué l'arrêt de la médiathèque numérique (environ 40 € par an). Personne ne l'utilise. Le Conseil Municipal décide d'arrêter ce service.

Téléthon

La manifestation du Téléthon 2018 s'est parfaitement déroulée. Environ 2 200 € ont été récoltés.

Ecole La Chaise Dieu

Alain Fouillit et Claude Tisseur ont représenté la commune à la réunion de l'école de La Chaise Dieu. Les effectifs sont en baisse mais il est remarquable que Saint Pal de Senouire fournit 9 élèves à La Chaise Dieu. 2 enfants vont à l'école à Polignac. 4 enfants sont instruits à domicile.

Sections

Alain FOUILLIT fait le point sur les démarches entreprises auprès des tribunaux par la commune de Chanaleilles pour le partage en nature des coupes de bois. Le dernier jugement déboute la commune et réaffirme l'impossibilité du partage. La commune se renseignera sur les prochains développements de l'affaire.

Sections TF2018

Alain Fouillit présente les avis d'impôts 2018 concernant les Taxes Foncières.

Dans la Commune, ont été destinataires des avis, les sections de : Clersanges, Combelles, Montestudier, Le Sap, Serres, Valiop, Védières Bas, Le Breuil, Combres, Pissis.

M. le Maire rappelle l'état spécial annexé au budget communal 2018. Au vu de ce document les sections ci-dessus désignées n'ont aucune recette.

Après délibération et vote le Conseil Municipal (pour 9 abstention 1) décide que la réalisation du paiement des taxes foncières sera effectuée par le budget communal afin d'éviter le déclin des sections conformément à l'objet de la loi n°2013-428 visant à simplifier les gestions des sections de commune.

Réunion Duplomb Sénateur

Alain Fouillit et Claude Tisseur ont participé à une réunion départementale ayant pour sujet les problématiques des mandats locaux. Un compte rendu en est fait. Il fait ressortir le malaise dans les municipalités et un rejet des grosses structures intercommunales créées. Cette réunion fut très intéressante et très utile. Merci aux élus pour cette initiative.

Eau potable

Suite à une analyse le taux d'arsenic est passé à 11 au lieu des 10 autorisés. Le pompage et le mélange aux sources du Sap ont été modifiés.

Communauté d'Agglomération du Puy en Velay CAPEV

Considérant que les compétences eau et assainissement ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY au 1er janvier 2018, il est décidé :

Dissolution du budget annexe de l'eau

Dissolution du budget annexe de l'assainissement

Transfert des résultats du budget annexe eau 2018 au budget communal

Transfert des résultats du budget annexe assainissement 2018 au budget communal

Communauté d'Agglomération du Puy en Velay CAPEV

Positionnement du Conseil municipal sur le fonctionnement de la CAPAV

M. le Maire rappelle les éléments et les différentes pièces du dossier de transfert des compétences Eau et Assainissement à l'Agglomération.

Il en ressort que des échanges de courriers entre Syndicat, Agglo et DEA se sont déroulés alors qu'à aucun moment et en aucune façon les représentants de la Commune concernée n'ont été informés !!!

À plusieurs reprises, le Maire n'a pu obtenir aucune information. Le Maire a pris la peine de s'informer mais n'a trouvé en retour que des fins de non-recevoir et des dérobades de la part du Président et du Directeur du Syndicat des Eaux du Brivadois.

Le Conseil Municipal se permet de rappeler son désaccord pour le rattachement de Saint Pal de Senouire à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay lors de sa création. On est venu nous chercher de manière coercitive, il faut maintenant nous prendre maintenant tels que nous sommes, avec notre petite taille, avec respect. Une structure plus petite et plus homogène lui semblait de beaucoup préférable.

Le Conseil Municipal ressent parfois un peu de mépris envers les petites communes. Un fonctionnement jupitérien s'est-il aussi installé en Haute Loire ? Peut-on avoir des avis différents ? Peut-on les exprimer ouvertement ? Faut-il critiquer et revendiquer en se cachant ?

Communauté d'Agglomération du Puy en Velay CAPEV

Départ de la CAPEV

La commune de Saint Pal de Senouire pourrait-elle envisager un départ de la CAPEV. La question est posée. Une étude pourrait être lancée pour faire le point sur la participation de Saint Pal de Senouire au regroupement de la CAPEV. Un référendum des administrés pourrait être organisé. A suivre.

Communauté d'Agglomération du Puy en Velay CAPEV

Sentiers de randonnée

Le Conseil Municipal déclare tout d'abord :

- Que les élus ont été mis devant le fait accompli. Les réunions sur le terrain se sont déroulées sans que la mairie ne soit informée.
- Des particuliers ont été consultés mais pas la municipalité.
- Cette modification risque d'entraîner d'autres demandes, dans d'autres villages. Il y a désormais un précédent.

Le Conseil Municipal fait entre autres remarques :

- Le nouveau tracé ne pourra peut-être pas être entretenu par la commune puisqu'il n'a pas été proposé par elle.
- En cas d'accident sur ce tronçon la mairie ne pourra pas être tenue pour responsable.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, malgré les remarques ci-dessus, décide d'approuver le nouveau tracé.

Communauté d'Agglomération du Puy en Velay CAPEV

Compétence « centre de loisirs »

Dans les courriers de l'Agglomération du Puy en Velay nous avons été informés de la restitution de la compétence « centre de loisirs ».

Afin de pouvoir mettre en place le Service Unifié qui gèrera à l'avenir l'Accueil de Loisirs et le Gymnase du Village de La Tour à La Chaise Dieu, les communes devaient se positionner sur leur participation à la gestion de ce service via la signature d'une convention.

Ce jour le Conseil Municipal a traité ce dossier. Il ressort de cette délibération que des éléments importants manquent encore pour être pleinement informé et pouvoir statuer en toute connaissance de cause. Notamment le volet financier est absent de tous les éléments reçus.

Quel sera le coût pour la commune avec cette prise en charge ?

Dès que cette réponse sera obtenue le Conseil Municipal pourra prendre sa décision.

Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire

Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire a décidé de la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public et doté d'un module de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). Un SIG est un Système d'Information Géographique qui permet de gérer des données placées sur un fond de carte.

Pour 1 Contre 0 Abstentions 8. La commune ne donne pas suite.

Ecole La Chaise Dieu Cantine

Le Conseil Municipal, en prenant connaissance des divers documents fournis par la mairie de La Chaise Dieu, a pu constater que le coût des repas passera de 3.60 € à 4.62 € le 01/01/2019, soit une augmentation de 1.02 €.

Pour atténuer les effets de cette augmentation pour les familles, le Conseil Municipal de Saint Pal de Senouire, après délibération et vote (pour 8 / abstention 1) décide de prendre en charge 1.02 € par repas pour les enfants de la Commune.

Toutefois cette décision n'est applicable que pour la fin de cette année scolaire, jusqu'en juillet 2019. Il est demandé que soit lancé un appel d'offres pour la prochaine année scolaire 2019/2020 pour revenir aux tarifs appliqués antérieurement avec, pourquoi pas, le choix d'un autre fournisseur.

Trésorerie

L'analyse financière effectuée par M. Paulet Trésorier par intérim est présentée. La situation de la commune est saine.

Indemnité de Conseil

Le Conseil municipal décide, après débat, délibération et vote, de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ; de maintenir le taux de l'indemnité appliqué jusqu'à maintenant soit 54 % pour l'intérim assuré par M. Paulet Bruno (pour 9 abstention 1) ; de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Gilets Jaunes

Le Conseil Municipal se déclare solidaire des revendications des vrais « Gilets Jaunes ».

Il condamne toutes les exactions, dégradations et pillages qui se sont déroulés ces derniers jours au Puy en Velay et dans toute la France.

Gasoil Non Routier GNR

Les entreprises avaient alerté les élus sur l'augmentation des tarifs de leurs prestations qui pourrait découler de l'augmentation du GNR. Le Conseil confirme que cette décision entrainerait un surcoût que la commune ne pourrait supporter qu'en baissant le nombre des travaux entrepris.

DETR 2019

Alain Fouillit présente le guide 2019 de la DETR.

Après délibération plusieurs projets seront mis à l'étude. Des devis seront demandés et le Conseil Municipal se prononcera à la prochaine réunion.

Salle des Fêtes

Plusieurs demandes d'utilisation acceptées. Catherine Pierrot, responsable salle, est informée.

Vœux et galette municipalité

Le 13 janvier 2019. Organisation de la manifestation. Tous les habitants et les amis de Saint Pal sont invités.

Voyage

Les « Amis de Saint Pal » informe le Conseil Municipal sur l'organisation d'un voyage en Italie ouvert aux habitants et/ou natifs de la Commune en priorité.

Sur proposition du Maire, pour soutenir ces personnes qui participent très régulièrement aux événements de la commune par leur aide et leur présence, le Conseil vote (oui 8 abstention 1) une subvention exceptionnelle de 500 euros.

